

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE

mardi 20 août 2019

625 mots

-

Manche

ÉDUCATION. Alors que l'allocation de rentrée scolaire (ARS) doit être versée dès aujourd'hui



Avec la rentrée scolaire, un budget à anticiper

FOURNITURES scolaires, inscriptions aux activités sportives, vêtements, transport... Au moment de la rentrée scolaire, les motifs de dépenses sont nombreux pour les familles. En 2019, le coût de la rentrée chez les collégiens devrait augmenter d'environ 5 %, d'après une étude de la Confédération syndicale des familles, alors qu'il baissera pour les élèves de primaire et de lycée, de l'ordre de 4 %.

La moyenne est de 159 € pour un enfant entrant en CP, et 389 € pour un élève en seconde générale. Un budget qui se verra alléger pour certaines familles grâce à l'allocation de rentrée scolaire qui sera versée dès aujourd'hui. Explications.

Qui bénéficie de l'allocation rentrée ?

Dans la Manche, 18 593 familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, concernant 28 488 enfants. Les foyers ayant à charge un ou plusieurs enfants, âgés de 6 à 18 ans, peuvent recevoir cette aide, en fonction de leurs ressources. Pour un enfant à charge, l'allocation est attribuée aux foyers disposant au moins de 24 697 € annuels. Le plafond passe à 30 396 € pour deux enfants, 36 095 € pour trois enfants.

Comment la percevoir ?

L'allocation sera versée automatiquement aux familles dont les enfants sont âgés de moins de 16 ans. Entre 16 et 18 ans, que le jeune soit lycéen ou étudiant salarié, une procédure est à remplir en ligne depuis votre espace personnel. La Caf précise que « l'aide est versée dès ce mardi mais il peut parfois y avoir un léger délai de transaction selon les organismes bancaires. »

Quel est son montant ?

L'aide est variable selon l'âge des enfants à charge. Pour les 6-10 ans, l'allocation est fixée à 368,84 euros par enfant, puis 389,19 € pour les 11-14 ans et 402,67 € pour les 15-18 ans.

Coup de pouce pour les livres mais...

Avec la réforme du lycée, les élèves de terminale n'ont pas pu revendre leurs livres, et les jeunes de première doivent en acheter des neufs. Un surcoût important que la Région compense en partie : « L'aide via le dispositif Atouts jeunes est revue à la hausse cette année :

elle passe, pour les élèves de lycée général et technologique, de 70 à 120 euros », explique la Région. Pour les élèves de lycée professionnel, le montant de l'aide est de 40 euros.

Pour les parents d'élèves, le compte n'y est pas : « On évalue le montant des frais de rachats de manuels à 280 euros... C'est bien plus que l'aide apportée », regrette Nicole Paul de la FCPE.

Quel prix pour les fournitures ?

Dans les enseignes de papeteries et de fournitures scolaires, les demandes sont quotidiennes. Au comptoir du Bureau à Tourlaville, Brigitte, Aude et Christelle préparent les listes de rentrée pour les familles. « On s'attend à avoir une hausse des demandes au moment du versement de l'allocation de rentrée scolaire. On prend le temps de préparer cela sereinement avec chaque personne. »

Et elles l'assurent, si on s'en tient aux essentiels, on peut éviter de faire monter trop haut la facture. « Bien sûr, cela varie en fonction de l'âge de l'enfant et des choix que l'on fait. Ce matin, nous avons une maman qui est venue faire les achats pour ses trois enfants. Pour tout le matériel, sans le sac et la trousse, il a fallu compter 150 euros pour tout le monde. On fournit à l'unité pour éviter les surcoûts. » Comme beaucoup d'autres enseignes, ils s'attendent à voir les demandes se multiplier ces prochains jours.

Carole LE GOFF



Dans les magasins de fournitures scolaires, comme ici au Comptoir du bureau, on prépare les listes.